

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Paris, le 26 JUIL. 2011

La ministre

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de région et de
département
(France métropolitaine)

Objet : Mesures de coordination et de facilitation pour le transport et le stockage de paille et de fourrage dans le cadre des conséquences de la sécheresse.

La situation concernant les besoins de transports de paille et de fourrage se précise avec la finalisation des contrats d'approvisionnement. Les conditions climatiques induisent encore des inconnues sur les dates exactes des moissons dans les départements les plus au nord, mais les transports commenceront pleinement dès la fin du mois de juillet et devraient s'étaler au moins jusqu'à la fin de cette année. Même si des efforts importants ont été faits pour rendre possible et compétitif le transport ferroviaire pour les distances les plus grandes, la majeure partie des fourrages sera transportée par voie routière.

Afin d'assurer une réponse adaptée à ces besoins de transport, en particulier durant la période estivale, il apparaît nécessaire de faciliter la mise en relation des agriculteurs avec les entreprises de transport. En effet, les transporteurs de paille habituels sont déjà en bonne partie mobilisés, et il importe donc de mobiliser de nouvelles entreprises disposant de véhicules de type plateaux pouvant s'adapter aux transports de paille.

Dans le cadre de ces opérations de solidarité nationale, les organisations professionnelles de transporteurs routiers apportent déjà un concours essentiel auprès des organisations agricoles dans la mobilisation des transporteurs disponibles.

Cet engagement doit être soutenu au niveau décentralisé. Aussi, je souhaite que vous puissiez contribuer localement à l'identification des transporteurs compte tenu de la connaissance des entreprises de transport dont disposent les DREAL, et en relation étroite avec les organisations professionnelles.

Pour cela, je vous demande de mettre en ligne sur internet la liste des entreprises volontaires ainsi que leurs coordonnées. Il conviendra que l'accès à ces informations soit aisé. Il importe en effet que les opérateurs agricoles d'autres régions puissent avoir accès à ces informations dans l'hypothèse où ils ne trouveraient pas localement d'entreprises disponibles.

Le site de la DGITM abritera également, à l'adresse suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Transport-de-paille.html>

l'ensemble des chemins d'accès à vos sites internet régionaux, de façon à simplifier la diffusion des informations entre régions. Pour cela, vous me communiquerez dans les meilleurs délais, le lien internet correspondant.

Enfin, parmi les éléments de facilitation, je vous précise que les bourses de fret, qui mettent en relation les demandes et les offres de transport routier de marchandises, ont autorisé un accès gratuit aux offres de transport en ligne depuis la semaine dernière pour les opérations de transport de fourrage. Cette mesure permettra aux organisations agricoles d'y faire paraître leurs besoins et d'optimiser leurs flux de transport. Vous pourrez ainsi inciter les entreprises de transport à étudier ces offres en priorité.

Enfin, je vous rappelle que les sociétés concessionnaires d'autoroutes ont décidé, à la demande des ministres, de participer à l'effort de solidarité nationale en offrant la gratuité des péages pour le transport de fourrage. Les modalités pratiques reposent sur un certificat délivré par les chambres d'agriculture à chaque agriculteur ou opérateur organisant des transports de paille.

Je vous précise enfin que les principaux documents relatifs aux transports de paille par voie routière, notamment les informations relatives aux levées d'interdictions de circulation, sont disponibles à l'adresse suivante :

http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr/fr/rubrique.php?id_rubrique=296

Dans le prolongement de ma note du 30 juin dernier, je vous remercie d'adresser à la cellule de crise (logistique-secheresse.dgitm@developpement-durable.gouv.fr) toute question ou toute information utile concernant ce dossier.

Pour la ministre et par délégation,
Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer



Daniel BURSAUX